



Carabiniers de la Menthue 2026

26^{ème} TIR DE LA ROCHETTE

Jeudi 30 avril : 17h00 à 19h30
Vendredi 1 mai : 14h00 à 19h30
Samedi 2 mai : 9h00 à 12h00
Dimanche 3 mai : 9h00 à 12h00

Tir de groupes et individuels
Plan de tir fusil 300 m

Buvette
Petite restauration

Les tireurs individuels sont les bienvenus.

Notre site : www.carabiniersdelamenthue.ch
Pour télécharger les feuilles d'inscriptions puis les résultats de tir

Le bureau ferme ½ h avant la fin des tirs

Dispositions générales

Société organisatrice : Société de tir Carabiniers de la Menthue

- Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
- Participation : Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de **3 ou 4 tireurs en cat. A et de 5 à 6 tireurs en cat. D/E**
Les tireurs individuels sont aussi les bienvenus.
Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
- Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : **Carabiniers de la Menthue Stand de Bioley-Magnoux**
p.a. François-Louis Perey
Route d'Oppens 6
1407 Bioley-Magnoux
flperey@mail.com - *Inscription possible sur place pendant la durée du tir*
- Paiement : Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance au Compte n° 10-9374-7 de la société ou au bureau le jour du tir.
IBAN : CH31 8080 8001 8878 0161 5
- Finance de groupe : Elle est fixée à **CHF. 30.- pour la cat. A et CH. 40.- pour les cats. D/E**
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
- Livret de tir : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à **CHF. 7.-** sera délivré sur place.
- Taxes FST & AVTS : Il comprend les taxes de la FST, CHF.1.-/tireur, celles de l'AVTS, CHF1.-/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
- Paiement du livret : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant de celui-ci et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction/
Carte couronne : Une seule carte couronne sera délivré par tireur,
Valeur **CHF. 12.-** ou **CHF. 15.-** si réussie à la passe MENTHUE et ROCHETTE
- Positions : Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV Appuyé
Fusil standard couché bras franc
Mousqueton couché bras franc ou avec appui ou sur bipied
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
- Catégories d'armes : Cat. A : Armes standard et armes libres
Cat. D : FA57/03-MQ
Cat. E : FA90-FA57/02
- Catégorie de groupes : Cat. A : Toutes les armes
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception de ruptures de matériel liés aux installations de tir.
- Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours.
Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours auprès des organes juridictionnels de la FST reste réservé.

CIBLE EXERCICE

| | |
|------------------|---|
| Armes | Toutes les armes |
| Visuel | Cible A 10 |
| Nombre de coups | 5 par passe, libre passage aux autres cibles/interruption à volonté |
| Position | Selon les dispositions générales |
| Prix de la passe | CHF. 5.- (munitions comprises) |
| Dispositions | Nombre de passes illimitées |

CIBLE MENTHUE – groupe

| | |
|-------------------|--|
| Armes | Toutes les armes |
| Visuel | Cible A 10 |
| Nombre de coups | 8, dont 4 coups par coup et 4 coups en série sans limite de temps |
| Position | Selon les dispositions générales |
| Nombre de tireurs | 3 ou 4 tireurs en cat. A = addition des 3 meilleures résultats avec appuis du 4 ^{ème} tireur en cas d'égalité 5 à 6 tireurs en cat. D/E = addition des 5 meilleures résultats avec appui du 6 ^{ème} tireur en cas d'égalité |
| Prix de la passe | CHF. 18.- par tireur |
| Finance de groupe | Cat. A CHF 30.- / groupe de 3 ou 4 tireurs Cat. D/E CHF 40.- / groupe de 5 à 6 tireurs |
| Répartition | 100% des inscriptions de groupes au 60% des groupes classés à condition qu'il y ait au moins 5 groupes par catégories, sinon les finances de groupe seront remboursées. (Pas de classement) |

Deux classements : armes catégories A et D/E

Valeur du 1^{er} prix Cat A : **CHF 100.-**, dernier prix **CHF 20.-**
Valeur du 1^{er} prix Cat D/E : **CHF 180.-**, dernier prix **CHF 20.-**

| | | | | |
|------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|
| Carte couronne | Catégorie | A | D | E |
| CHF 12.- ou 15.- | E/S | 74 | 69 | 66 |
| pour un rappel | V/U21 | 72 | 67 | 64 |
| | SV/U17 | 71 | 64 | 63 |

CIBLE ROCHETTE

| | |
|------------------|----------------------------------|
| Armes | Toutes les armes |
| Visuel | Cible A 100 |
| Nombre de coups | 5, coup par coup |
| Position | Selon les dispositions générales |
| Prix de la passe | CHF. 15.- |

| | | | | |
|------------------|------------------|------------|------------|------------|
| Carte couronne | Catégorie | A | D | E |
| CHF 12.- ou 15.- | E/S | 440 | 420 | 405 |
| pour un rappel | V/U21 | 430 | 410 | 395 |
| | SV/U17 | 425 | 405 | 390 |

Classement : Individuel en 3 catégories A/D/E au total des points, puis l'âge le plus élevé.

Prix : Aux 3 premiers classés :
1^{er} : CHF. 50.- / 2^{ème} : CHF. 30.- / 3^{ème} : CHF. 20.-

CIBLE REPARTITION

| | |
|------------------|----------------------------------|
| Arme | Toutes les armes |
| Visuel | Cible A 10 |
| Nombre de coups | 6, coups par coup |
| Position | Selon les dispositions générales |
| Prix de la passe | CHF. 20.- |
| Distinction | Aucune |

Barème :

| Points | Cat A | Cat D | Cat E |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| 60 | CHF. 70.- | CHF. 80.- | CHF. 100.- |
| 59 | CHF. 40.- | CHF. 50.- | CHF. 70.- |
| 58 | CHF. 25.- | CHF. 40.- | CHF. 50.- |
| 57 | CHF. 15.- | CHF. 30.- | CHF. 40.- |
| 56 | CHF. 10.- | CHF. 20.- | CHF. 30.- |
| 55 | CHF. 8.- | CHF. 15.- | CHF. 25.- |
| 54 | | CHF. 10.- | CHF. 20.- |
| 53 | | CHF. 5.- | CHF. 15.- |
| 52 | | | CHF. 8.- |
| 51 | | | CHF. 5.- |

Répartition :

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupes dans les catégories concernées A ou D/E (Armes d'ordonnances)

CLASSEMENT « ROI DU TIR » catégorie A/D/E

Sera proclamé Roi du tir celui qui aura obtenu le meilleur total
à l'addition des passes Menthue/Rochette/Répartitions
(Cibles Menthue/Répartitions 100 % - Cible Rochette 10%)
En cas d'égalité, appui par la cible Rochette, puis l'âge le plus élevé.
Un prix ira au premier de chaque catégorie

1^{er} : CHF. 80.- * 2^{ème} : CHF. 50.- * 3^{ème} : CHF. 30.-

Association Vaudoise de Tireur Sportif

Approbation du plan de tir : le 02 février 2026

Le Chef de la Division fusil : *Gilbert Hédiquier*